

BRUEBACH INFOS



En raison de recherches de fuites sur le réseau d'eau potable, nous vous demandons **DE NE PAS UTILISER D'EAU** (machines à laver, lave-vaisselles, douches, toilettes, etc...) **ENTRE 00H00 ET 04H00 DU MATIN** dans les nuits :

- du mercredi 10 au jeudi 11 mars
- du jeudi 11 mars au vendredi 12 mars
- du vendredi 12 au samedi 13 mars

Comptant sur votre collaboration.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

BREF DU CONSEIL

Séance du 10 décembre 2020

FINANCES

Budget SEA – Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

Budget Communal – Décision modificative n° 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3.

Travaux - Eclairage public : Avenant n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 d'un montant de 15 339,38 € H.T. soit 18 407,26 € T.T.C.

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 novembre et approbation de la méthode d'évaluation retenue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport de la CLECT du 6 novembre 2020 et la méthode d'évaluation retenue.

Convention de délégation de la compétence eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le projet de convention de délégation de la compétence eau entre la commune de Bruebach et Mulhouse Alsace Agglomération avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Ville de Mulhouse - Prestations de vérification, de maintenance préventive et de référencement des appareils de lutte contre l'incendie : constitution d'un groupement de commande

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour ces prestations, la Ville de Mulhouse propose que les communes membres intéressées de m2A constituent un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

Séance du 04 février 2021

SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Prix de l'eau pour l'année 2021

Le Conseil Municipal approuve le prix de l'eau pour 2021, à savoir :

Eau le m3	: 1,831
Pollution	: 0,350
Réseaux de collecte	: 0,233
Redevance de prélèvement	: <u>0,086</u>
Prix au m3	2,500 €

EN DIRECT DE LA MAIRIE

La redevance d'assainissement est fixée à 1,80 € / m³ pour l'année 2021.

Location des compteurs

Le Conseil Municipal fixe le prix de la location des compteurs à 28,-€ / an.

Taxe de branchement

Le Conseil Municipal approuve le montant de la taxe de branchement de 1 200,- €.

FINANCES

Subventions aux associations

Associations communales	12 400
Association Culture de Loisirs ACL	1 600
Chorale Sainte Cécile	650
Ecole de Musique	7 400
Fabrique de l'Eglise	400
Fabrique de l'Eglise - Organiste	100
Harmonie Fanfare	1 600
Société d'Histoire et Régionale	250
APE Montjoie	400
Autres associations	2 100

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions pour l'année 2021.

Budget communal - Investissement avant le vote du budget primitif 2021

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article L. 1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder avant le budget Primitif 2021, aux engagements et mandatements de dépenses d'investissement sur la base de 25% des prévisions de 2020.

Budget Service Eau Assainissement - Investissement avant le vote du budget primitif 2021

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article L. 1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder avant le budget primitif Service Eau Assainissement 2021, aux engagements et mandatements de dépenses d'investissement sur la base de 25% des prévisions de 2020.

Ecole : Equipement Numérique

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'achat de l'équipement numérique comprenant les ordinateurs et l'écran interactif pour un montant de 14 817,- € T.T.C. sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'Etat.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

COMMUNICATION

A la suite des réunions de la Commission de Communication, Madame Caroline MULLER propose à l'assemblée la mise en place :

- d'un site internet
- d'adhérer à l'application « MyCityPocket »

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'achat d'un module pour la création d'un site internet pour un coût de 1 260,- € H.T. pour 2 ans et de cette application pour un abonnement annuel d'un montant de 99 € H.T..

m2A : PACTE DE GOUVERNANCE

En séance du 18 janvier 2021, le conseil d'agglomération de m2A a décidé, après en avoir débattu conformément à la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, d'élaborer un pacte de gouvernance qui synthétise la manière dont les élus locaux s'accordent sur le fonctionnement quotidien de m2A.

En application de l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal de m2A est invité, en vue de l'adoption définitive du pacte en conseil d'agglomération de mars 2021, à se prononcer sur le projet de pacte dans les deux mois qui suivent sa transmission par le président de m2A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au pacte de gouvernance de Mulhouse Alsace Agglomération.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ AU SYNDICAT D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de transférer au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin la compétence optionnelle en matière de gaz tel qu'énoncé à l'article 3-2 des Statuts.

ARTICLE PHOTOS

Faites la couverture du Bruebach Infos !

Pour commencer cette nouvelle année nous vous proposons de mettre en lumière notre beau patrimoine naturel et architectural mais également notre faune et flore.

Vous êtes prêts à partager vos plus beaux clichés ? Faites-les parvenir au secrétariat de la mairie à l'adresse courriel mairie@bruebach.eu et nous publierons l'un d'entre eux à la une de chaque nouveau numéro.

Merci d'avance à tous les photographes amateurs.

EN DIRECT DE LA MAIRIE



OPERATION TULIPES

Cette année en raison de la Covid, il n'y aura pas de vente de tulipes à domicile. Si vous souhaitez tout de même soutenir la recherche médicale n'hésitez pas à **effectuer un don sur IRHT.FR**. Merci d'avance pour votre générosité. Vous trouverez toutes les informations ci-dessous :

32ÈME ÉDITION

TULIPES à cœur

ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LES LEUCÉMIES
ET L'INFARCTUS DU MYOCARDE

— 2021 —

APPEL AUX DONNS

FLASHEZ OU RENDEZ VOUS SUR IRHT.FR
POUR FAIRE UN DON

03 89 64 74 18
87 Avenue d'Altkirch - MULHOUSE

IRHT



EN DIRECT DE LA MAIRIE

INFLUENZA AVIAIRE



Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) depuis la mi-novembre. La maladie circule activement dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud. Pour rappel, ce virus de l'influenza aviaire (H5N8) atteint essentiellement les oiseaux ; il n'est pas transmissible à l'Homme qui peut consommer en toute sécurité de la viande d'origine aviaire, des œufs et plus généralement tout produit alimentaire de volaille.

Pour rappel, l'ensemble du territoire national métropolitain est classé en niveau de risque « élevé » au regard de l'influenza aviaire depuis le 17 novembre 2020.

LES PERSONNES DETENANT DONC DES POULES OU AUTRES VOLAILLES DE BASSE-COUR OU DES OISEAUX ELEVES EN EXTERIEUR DOIVENT SE PRESENTER EN MAIRIE POUR REMPLIR UN FORMULAIRE.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

BRUEBACH, VILLAGE ALPIN

Du 15 au 17 janvier, notre village a pris des airs de village alpin. Les toits, les rues, les jardins, tout était blanc immaculé. Il ne manquait plus que quelques skieurs pour se croire au pied des sommets !

Cet abondant épisode neigeux a fait la joie de nos jeunes concitoyens : parties de luge, batailles de boules de neige, concours de bonhomme de neige et même construction d'un igloo géant dans la cours de l'école ! Il faut dire que la matière première ne manquait pas. Jusqu'à 25 cm de poudreuse à certains endroits.

Quelques courageux randonneurs se sont aussi lancés sur les chemins de campagne pour profiter de la beauté des paysages enneigés. Il ne manquait qu'un peu de soleil pour que la fête soit complète ! Même leurs compagnons à quatre pattes avaient l'air joyeux !



Par contre, pendant ces deux jours les activités hivernales ont aussi beaucoup tourné autour du pelletage, du dégivrage, du salage et du verglas, sans compter toutes les branches ou arbres couchés sur les routes. De nombreuses personnes ont d'ailleurs profité de la fermeture de la route de Brunstatt pour s'y promener à pieds. Une expérience qu'il ne fallait pas rater !



Entre Bruebach et Brunstatt



EN DIRECT DE LA MAIRIE

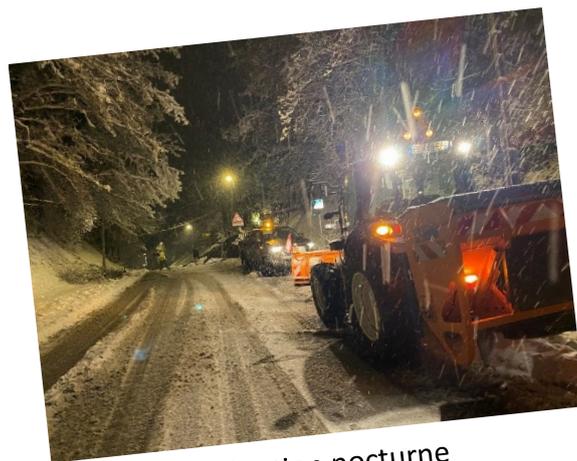
Une équipe sur le pont

Une permanence de déneigement 7/7jours et 24/24 heures a été mise en place à partir du 1^{er} décembre 2020.

Du 10 janvier au 12 février, ce sont 9 interventions qui ont eu lieu pour un total de 52 heures dont 32 heures effectuées les 14 et 15 janvier.

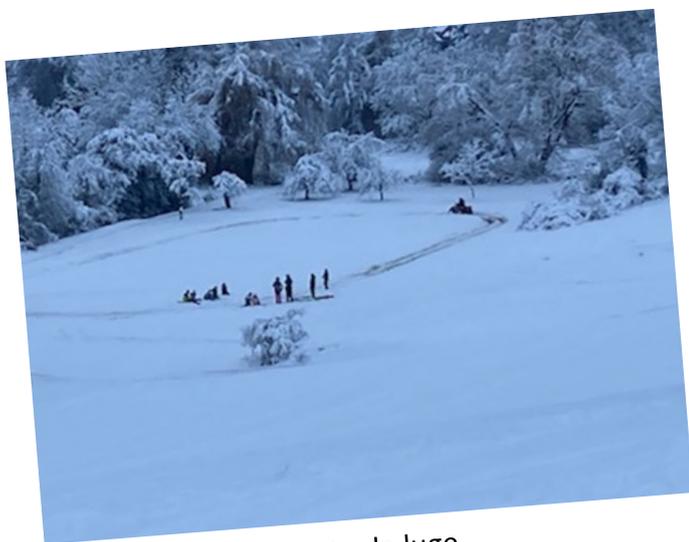


Travail à la tronçonneuse



Mobilisation nocturne

Matthieu WURTZ et Fabrice HUMMEL, nos agents techniques, se sont relayés dans la nuit du 14 au 15 janvier pour assurer la continuité du service. Ils ont non seulement déneigé les routes, mais ont aussi dû dégager plusieurs arbres qui obstruaient le passage de notre tracteur communal. Merci à eux, ils n'ont pas ménagé leur peine lors de cette période exceptionnelle.



La piste de luge



En allant vers Flaxlanden

Pour l'instant, nous avons consommé 14 tonnes de sel pour sécuriser nos routes lors des épisodes neigeux ou verglaçants de cet hiver.



EN DIRECT DE LA MAIRIE

TRAVAUX DE RENOVATION

Rénovation intérieure complète de la maison Erhart

En fin d'année dernière, le Conseil Municipal a entériné la proposition de M. Daniel BING – Adjoint à l'urbanisme – de valoriser le patrimoine municipal en faisant réaliser, en régie, des travaux complets de rénovation intérieure de la maison Erhart située dans la rue Principale de notre village, sur la place de l'église.



Cette maison d'une surface habitable d'environ 100m² - propriété de la commune - sera prochainement destinée à la location. Elle s'organise au rez-de-chaussée autour d'une pièce de vie ouverte comprenant la cuisine entièrement équipée, le salon-salle à manger ainsi qu'une entrée et d'un garage attenant. A l'étage, une salle de bain rénovée et 3 grandes chambres disposent d'une belle hauteur sous plafond.



Les deux agents techniques municipaux, Fabrice HUMMEL et Matthieu WURTZ, qui disposent des compétences et qualifications nécessaires, se sont rapidement mis à pied d'œuvre et ont d'ores et déjà entrepris l'ensemble des travaux suivants : remise à neuf du réseau électrique ainsi que de la distribution sanitaire, remplacement du système de chauffage, reprise des plafonds et des sols, doublage de l'isolation intérieure ainsi que mise en peinture.



Nous tenions à les remercier tous deux ainsi que l'entreprise GAGG Peinture qui aura généreusement offert des équipements en sus des fournitures.

Priscille BAKAJ

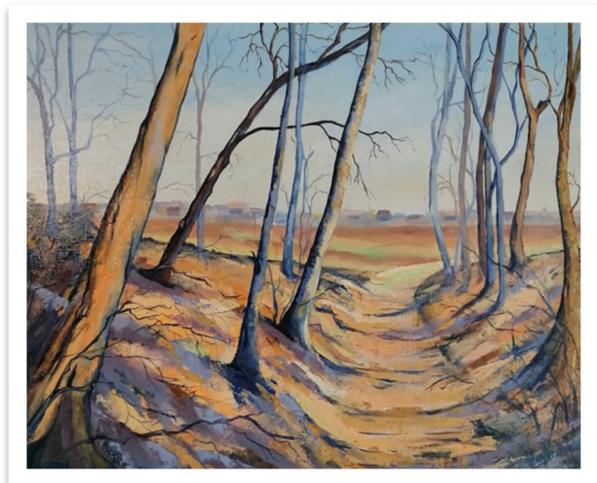
EN DIRECT DE LA MAIRIE

LES ARTISTES BRUEBACHOIS A VOTRE RENCONTRE

Quand vous ne pouvez pas aller à l'Art, c'est l'Art qui vient à vous !

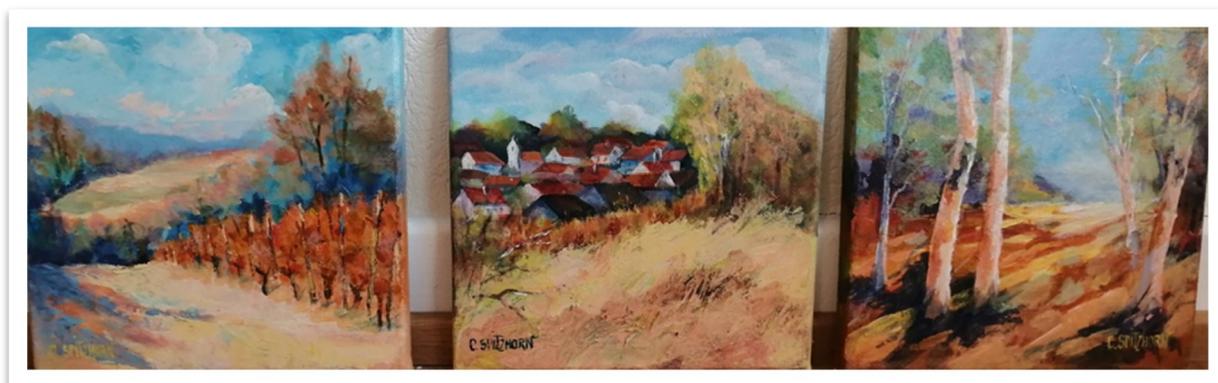
Dans ce Bruebach info, j'ai voulu vous faire découvrir (ou redécouvrir) quelques toiles de Madame Claire SPITZHORN, bruebachoise et artiste depuis une vingtaine d'années.

Elle s'inspire essentiellement de la nature et est en constante recherche d'harmonie entre les lumières et les couleurs.



J'ai le plaisir de vous faire découvrir quelques paysages bruebachois...peut-être que vous aurez l'œil pour retrouver le lieu....

Je tenais à remercier Mme SPITZHORN pour son accueil et pour m'avoir autorisée à publier et prendre en photo ses œuvres.



Si ces toiles vous plaisent, Madame SPITZHORN reste disponible par mail :

claire.spitzhorn@sfr.fr ou au 06.04.04.54.56

Sabrina REISS



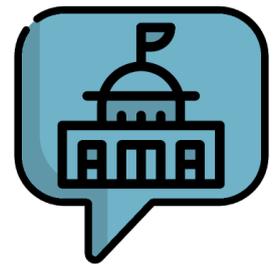
NOTE D'INFORMATION

MY CITY POCKET

La Mairie de Bruebach vous propose un service GRATUIT et ANONYME afin de vous informer en temps réel des actualités municipales.

1. Comment procéder ?

Téléchargez sur votre smartphone, l'application gratuite MyCityPocket, disponible sur Android ou IOS.



2. Une fois MyCityPocket téléchargée et lancée, accédez aux paramètres de l'application :

- Sélectionnez le nom de notre commune : Bruebach
- Choisissez la couleur d'écriture de votre choix : Ambre ou Blanc
- Configurez les notifications : souhaitez-vous être averti pour tous les nouveaux messages ou seulement pour les alertes ?

3. Vous êtes prêt ! Vous recevrez désormais les informations municipales de notre commune directement sur votre smartphone.



Une coupure d'eau ou d'électricité ?
Une route barrée ?
Avec MyCityPocket,
vous recevrez
rapidement une alerte
directement sur votre
téléphone !

LE COIN DES ASSOCIATIONS

CONSEIL DE FABRIQUE

Des nouvelles du Conseil de Fabrique.



Malgré cette année particulière entre l'épidémie du Covid et la fermeture de l'église pour des raisons de sécurité, le conseil de Fabrique et quelques bénévoles ont pu installer la crèche juste avant Noël.

Après la démission d'Hervé Fuetterer, Mme Régine Deharvengt a été cooptée et vient compléter l'équipe du conseil de Fabrique.



Nous avons profité de ces retrouvailles pour remercier Marie-Jo et Gérard Buffler qui ont travaillé dans l'ombre pendant de très nombreuses années, pour que notre église reste propre et entretenue, et soit joliment fleurie lors de chaque célébration. A présent ils aimeraient lever le pied et passer le relais, mais nous savons que nous pourrions toujours compter sur eux. **Un grand Merci à eux.**

Nous en profitons pour lancer un appel à toutes les personnes qui aimeraient donner un peu de leur temps pour l'entretien et le ménage de l'église. N'hésitez pas à vous faire connaître au : 0609252933 auprès de Christine Kreim.

S'occuper de ce patrimoine communal n'est pas chose facile, mais si nous pouvons constituer une équipe, l'investissement sera plus abordable.

Dimanche 3 janvier 2021, dimanche de l'épiphanie, une cinquantaine de personnes sont venues visiter la crèche de l'église de Bruebach, dans le cadre du circuit des crèches organisé par la PRTL (Pastorale des Réalités du Tourisme et des Loisirs).



Tous les visiteurs sont repartis avec un marque-page souvenir de la bénédiction de la cloche Epiphanie....

DIVERS

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

APPEL AUX ARTISANTS ET COMMERÇANTS BRUEBACHOIS

La Mairie souhaiterait promouvoir les artisans et commerçants bruebachoïses. Ainsi, nous aimerions établir un listing de toutes les personnes exerçant dans le village, quel que soit leur activité.

Si vous êtes intéressés, pour que votre NOM, ACTIVITE, COORDONNEES soient affichés GRATUITEMENT dans les prochains bulletins municipaux et sur notre futur site internet, merci de vous faire connaître auprès de la mairie ou par courriel à l'adresse mairie@bruebach.eu

MOTS CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	A	T	E	R	I	E	L	L	E
II	I	N	O	U	I	E	■	O	U	T
III	N	I	L	■	T	■	S	U	I	E
IV	I	M	E	R	E	T	I	E	■	T
V	S	A	■	A	■	R	■	E	R	E
VI	T	U	E	R	I	E	S	■	E	R
VII	E	X	P	E	R	I	E	N	C	E
VIII	R	■	A	T	E	L	E	■	T	N
IX	E	N	T	E	■	L	■	L	O	T
X	S	I	E	S	T	E	S	■	S	■

Définitions horizontales

- I Sert au plongeur
- II Elle pique / Organe visuel
- III Eruption / Fleuve italien / A la vigne
- IV Buts / Rassemblé
- V Organisation irlandaise / Orner
- VI Vieilles maladies / Point cardinal
- VII Liquide essentiel à la vie /
- VIII Prénom féminin
- IX Esprit inversé / Larve de crabe
- X Met en attente / Sa sainteté

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II						■				
III				■			■			
IV					■				■	
V				■						
VI						■				
VII		■				■			■	
VIII									■	
IX				■		■	■			
X								■		

Définitions verticales

- 1 Maléfices
- 2 Penser / Troublé
- 3 Prendras
- 4 Rapport / A l'opéra
- 5 Interjection / On le tartine
- 6 Palmipède, brun, blanc ou noir
- 7 Sygde de ville au USA / Drame de théâtre
- 8 Ordonnerez
- 9 Artère / Préposition / Pour le chien
- 10 Contrôles approfondis

ANNIVERSAIRES

Anniversaires du mois de décembre :

10.12	VANETTI Jean-Claude	75 ans
11.12	HANTZ Gérard	81 ans
15.12	DELARBRE née HERRMANN Ruth	83 ans
18.12	BISCH née SELLET Louise	94 ans
25.12	MARTIN Justin	93 ans
30.12	MOLARO Jean	80 ans



Mme BISCH Louise



M. HANTZ Gérard



M. MARTIN Justin



M. MOLARO Jean

Anniversaires du mois de janvier :

01.01	METZGER née STUTZ Marie Madeleine	86 ans
02.01	GOEPFERT née GOLFIER Yvonne	86 ans
03.01	ERHART née BRUNTZ Marie-Louise	88 ans
20.01	WILLEMEN née JANIN Françoise	85 ans

ANNIVERSAIRES



Mme METZGER Marie-Madeleine



Mme GOEPFERT Yvonne

Anniversaires du mois de février :

13.02	HOFFARTH née NOIZET Sylviane	82 ans
16.02	BENDER Lucien	82 ans
17.02	SCHITTLY Paul	91 ans
18.02	WENZLER Gilbert	81 ans
22.02	ERHART née UETTWILLER Irène	89 ans
23.02	DIENER née KOELBERT Angèle	99 ans



Mme HOFFARTH Sylviane



Mme ERHART Irène

Anniversaires du mois de mars :

10.03	FOLZER née ROHRMANN Henriette	89 ans
10.03	SELLET Rémy	84 ans
12.03	ZACHARKO Pauline	102 ans
13.03	KIENTZY née STURM Marie-Madeleine	93 ans
14.03	UETTWILLER née BANNWARTH Maria	95 ans
15.03	JUND née KOELBERT Martina	92 ans
25.03	PETER Louis	87 ans
30.03	GRESSENBUCHER née BUCHLER Marie-Louise	94 ans



M. WENZLER Gilbert



Votre Mairie

2 rue de l'Eglise

Tél : 03.89.81.31.09

E-mail : mairie@bruebach.eu

Ouverture Mairie le :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h à 17h

Mardi : 8h30 à 12h et 13h à 17h

Mercredi : 8h30 à 12h

Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h

Numéros utiles

École primaire : 03.89.81.33.91

École maternelle : 03.89.81.33.70

La poste à Habsheim

55 rue du Général de Gaulle

03.89.31.88.60

112

Appelez le 112 pour toute urgence.

Numéro prioritaire sur les téléphones portables.

Il fonctionne également avec les téléphones fixes.

Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

SAMU.....15

Pompiers.....18

Police.....17

Gendarmerie Lutterbach 03.89.52.12.12

Morschwiller-le-Bas 03.89.42.44.45

Centre Antipoison :

Strasbourg - Belfort...03.88.37.37.37

ENEDIS.....09.72.67.50.58

Urgences gaz.....03.89.57.27.28

Brigade verte.....03.89.74.84.04

S.P.A.....03.89.33.19.50

Sous-Préfecture.....03.89.33.45.45

Maison de la Justice...03.89.36.80.30

Déchetterie Brunstatt/Didenheim :

Rue de la Libération

Tél : 03.89.06.46.80

du Lundi au Samedi :

de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00

Ramassage des encombrants

le 3^{ème} mercredi du mois

Horaires des travaux extérieurs

Jours ouvrés : 8h à 12h et 13h30 à 20h

Les samedis : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Interdits les dimanches et jours fériés



Commission Communication :

Caroline MULLER, Sabrina REISS, Priscille BAKAJ, Corinne HAJOSI, Aurélie LHOMME, Brigitte ESTERMANN